

News et Agenda

19^{ème} Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées du 16 au 20 novembre 2015.

L'ADIAD organise en partenariat avec les acteurs institutionnels du Tarn-et-Garonne et des employeurs du territoire, un Forum Emploi le :

- Jeudi 19/11 de 9h à 16h à Espace AMERIA – 180 Ave Marcel Unal à Montauban

Plusieurs conférences sont organisées tout au long de cette journée

Pour plus d'informations RDV sur notre site : www.adiad.fr

Zoom sur... une Prestation Ponctuelle Spécifique AGEFIPH

Prestation Ponctuelle Spécifique relative au handicap psychique :
Appui conseil pour le maintien dans l'emploi

Objectif de la prestation : (prescrite par le SAMETH)

Cette prestation est mobilisée par le prescripteur, pour éviter la désinsertion professionnelle du salarié en difficulté dans son poste de travail pour des raisons liées à leur état de souffrance psychique et de handicap.

Contenu de la prestation :

- Recueil des informations concernant la situation professionnelle. Rencontre avec l'employeur, bilan fait sur site si besoin,
- Contact avec les acteurs des domaines médical, social et professionnel (médecin du travail, médecin traitant, travailleur social...), en accord avec la personne,
- Sensibilisation de l'employeur, de l'équipe de travail, d'un tuteur en entreprise, sur les situations de handicap,
- Aide à l'appropriation et/ou au choix des solutions proposées à l'entreprise par le prescripteur pour favoriser l'autonomie de la personne dans son emploi,
- Aide à la personne dans la décision de maintien sur le poste ou dans un éventuel projet de reclassement interne ou externe.

CAS PRATIQUE

Me M est préparatrice en pharmacie et présente un handicap psychique qui rend difficile l'exécution de son travail (besoin de vérifications systématiques et répétitives engendrant une lenteur d'exécution de tâches...). Suite à un arrêt de 15 mois, le médecin du travail a interpellé, à la **reprise de travail**, le SAMETH pour accompagner la salariée et l'entreprise. L'objectif de l'accompagnement **était l'identification de solutions organisationnelles afin de compenser ses difficultés au poste.**

Le SAMETH a organisé une réunion avec le médecin du travail, le responsable de l'entreprise, pour réfléchir ensemble à des solutions de maintien dans l'emploi. **Avec l'accord du médecin du travail et la salariée, le SAMETH a prescrit une prestation ponctuelle spécifique relative au handicap psychique** afin d'identifier les situations handicapantes et trouver des solutions de compensation.

Actions et les solutions mises en œuvre avec l'appui du prestataire :

- Accompagnement de la salariée par le prestataire afin d'identifier ses difficultés au poste (retentissements...) et travailler sur l'acceptation de son handicap
- **Mobilisation du droit commun :** attribution d'une pension d'invalidité
- **Identification d'un poste de reclassement sur un poste administratif** plus adapté au handicap à mi-temps avec l'employeur et le prestataire validé par le médecin du travail.
- **Sensibilisation de l'équipe de travail** sur le handicap psychique et les conséquences sur le poste de travail

Ce qu'il faut retenir :

Malgré les craintes que la salariée avait pu exprimer au SAMETH en amont de la prestation, Me M s'est dite entièrement satisfaite de cet accompagnement. Celui-ci lui a permis de prendre conscience de ses difficultés, mieux accepter son handicap et d'adhérer entièrement à la solution de maintien proposée.